

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION

## BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

P.V. n° 117  
Dossier n° 5

### DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

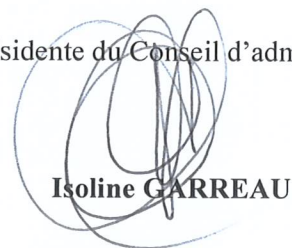
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne autorisant la signature d'une convention, entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France et le SDIS 77, relative à la mise en place d'un lien informatique entre le CODIS 77 et le CRRA 15.

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De m'autoriser à signer la convention relative à la prise en charge financière de ce lien, dont le montant global annuel s'élève à 10 368 euros TTC, réparti à parts égales entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France et le SDIS 77 ; ce qui correspond, pour le SDIS 77, à un engagement financier annuel de 5 184 euros TTC.

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**